

des travaux restant à faire cette session. L'examen des crédits permet généralement de soulever des questions semblables.

(Le numéro est adopté.)

Les numéros 538b, 538c, 538d, 538e, 538g, 538h, 538i, 538j, 538k, 538m, 538n, 538p et 90e sont adoptés.

Tarif des douanes—124b. Calmar, poulpe et seiche: tarif de préférence britannique, en franchise; tarif de la nation la plus favorisée, en franchise; tarif général, en franchise.

M. Benidickson: Ce numéro a trait à l'importation du calmar, de la poulpe et de la seiche. Quel serait le volume de ces importations?

L'hon. M. Fleming: L'importation du calmar, de la poulpe et de la seiche, qui sert d'appât aux pêcheurs commerciaux sur la côte de l'Atlantique et sur la côte du Pacifique, représente environ deux millions de livres par année.

(Le numéro est adopté.)

Les numéros 180a, 399a, 403, 409e et 437b sont adoptés.

Tarif des douanes—438f. Pièces, n.d., plaquées ou non, finies ou non, pour automobiles, véhicules automobiles, électrobus, voitures pour la lutte contre les incendies, ambulances et corbillards, ou châssis énumérés dans les numéros tarifaires 424 et 438a, y compris les moteurs, mais non les coussinets à billes ou à rouleaux, les appareils récepteurs, les pièces en zinc, moulées sous pression, les accumulateurs, les pièces de bois, les pneus et les chambres à air, ou les pièces dont la matière dominante en valeur est le caoutchouc: tarif de préférence britannique, en franchise; tarif de la nation la plus favorisée, 25 p. 100; tarif général, 35 p. 100.

L'hon. M. Martin: Le ministre a-t-il des observations à faire à propos des numéros 438f ou 438g, qui, évidemment, visent un certain nombre de pièces importantes qui entrent dans la fabrication d'une automobile?

L'hon. M. Fleming: En ce qui concerne le poste 438f, il n'y a guère à dire, puisque le seul changement est dans le numéro lui-même. Le numéro précédent était 438f(1).

En ce qui concerne le numéro 438g, l'objet de la modification est d'assurer que seules les garnitures de frein et d'embrayage sont assujéties aux droits antérieurement appliqués, aux termes du numéro 438f. Les droits ici indiqués sont en franchise ou de 15 p. 100 pour ce qui est du tarif de préférence britannique, selon que les garnitures sont fabriquées en tout ou en partie d'amiantite brute en provenance d'un pays du Commonwealth ou d'amiantite étrangère, et de 25 p. 100, pour ce qui est du tarif de la nation la plus favorisée.

(Le numéro est adopté.)

Tarif des douanes—237a. Oxyde de deutérium ou eau lourde; uranium sous forme de gueuses, de lingots, de billettes ou de barres; tarif de préférence britannique, en franchise; tarif de la nation

la plus favorisée, en franchise; tarif général, 25 p.c. A compter du 1^{er} juillet 1962: tarif de préférence britannique, en franchise; tarif de la nation la plus favorisée, 15 p.c.; tarif général, 25 p.c.

M. Winch: Puis-je demander au ministre d'expliquer le n° 237a? J'avais cru comprendre que le Canada était grand producteur d'eau lourde. Nous avons beaucoup d'uranium chez nous. Nous en avons beaucoup entendu parler. Je me demande s'il arrive que nous importions de l'eau lourde. Étant donné que nous sommes producteurs d'uranium, je m'étonne qu'il soit question d'importer de l'eau lourde.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, j'ai expliqué ce numéro au comité des voies et moyens le 8 juin. Le député en trouvera le texte à la page 4893 du hansard, 2^e colonne.

M. Benidickson: Vu nos revers industriels ces derniers mois, c'est là un numéro assez important. Le ministre condescendrait-il à consigner le passage au compte rendu d'aujourd'hui, à l'intention de ceux qui ne lisent pas le hansard tous les jours.

L'hon. M. Fleming: J'ai, à ce moment-là, fourni tous les renseignements dont nous disposons sur ce numéro. La déclaration était complète. Je serais en somme obligé de répéter mot à mot la même explication.

M. Benidickson: Le ministre l'a fait en d'autres circonstances.

M. Winch: Permettez-moi de dire que nous ne pouvons pas toujours être présents à la Chambre. Nous pouvons être à un comité ou ailleurs. C'est précisément ce qui arrive.

L'hon. M. Pearson: Prévoit-on qu'il y aura des importations d'uranium sous l'empire de ce numéro? Y a-t-il eu des importations d'uranium dans le passé? S'il n'y en a pas eu et si l'on n'en prévoit pas, pourquoi ce numéro?

M. Winch: Et aussi de l'eau lourde.

L'hon. M. Fleming: Le chiffre de nos importations est bien celui que j'ai donné le 8 juin. Si je me souviens bien, c'est le chef de l'opposition, je crois, qui avait posé la question. Oui, comme l'atteste la page 4893 du hansard, il m'a demandé d'expliquer les modifications et à la fin de mes observations, j'ai dit:

En 1959, les importations d'eau lourde ont atteint la somme de \$2,700,000. Il n'y a pas eu d'importation d'uranium.

M. Winch: Puis-je savoir pourquoi on importe de l'eau lourde? Je crois me rappeler que, durant la dernière guerre, on a dépensé des millions de dollars en Colombie-Britannique pour construire une nouvelle usine de la *Consolidated Mining and Smelting Company* en vue de produire de l'eau lourde. Les travaux de recherches effectués au Canada sur